



Litige accident de voiture - responsabilité 0%

Par **severine971**, le **27/07/2010** à **18:02**

Bonjour,

J'ai eu un accident de voiture, uniquement des dommages matériels, à tort pour l'autre conducteur à 100%. Je suis assurée au tiers simple, mon assureur me propose de rembourser ma voiture à sa valeur actuelle car les réparations coûteraient plus chères que la voiture. De plus, une partie des frais remorquages restent à ma charge 239€ (remorquage demandé par la police étant immobilisé sur la voie publique). Quels sont mes recours? Dois-je exiger une réparation quelque soit le coût car ma responsabilité n'est pas engagée. Merci d'avance pour vos conseils.

Merci d'avance,

Par **chaber**, le **28/07/2010** à **06:09**

Bonjour,

La police a du faire appel à un remorqueur spécialisé pour conduite le véhicule à un garage habituel.

N'avez-vous pas demandé à votre garagiste de prendre en charge votre voiture, d'où surcoût et double emploi?